



Communiqué

Cour Nationale du Droit d'Asile – Récusation d'un juge administratif

**L'UFSE CGT attaquée devant une juridiction !
N'en déplaise à Monsieur Argoud, les faits sont les faits !**

Trois fois n'est pas coutume ?! Après Sébastien Menesplier, Myriam Lebki, c'est maintenant Céline Verzeletti qui est citée à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence.

Nous aurions pu dire qu'il y a matière à s'interroger sur le fait que d'innombrables militant.e.s de la CGT sont traduit.es devant les tribunaux, que trois membres du bureau confédéral de la CGT – du jamais vu – sont mis.es en cause, ..., mais nous ne le dirons pas.

Nous ne le dirons pas, d'autant plus que Céline Verzeletti est co-secrétaire générale de l'UFSE CGT et qu'elle est mise en cause en sa qualité de directrice de la publication du site internet de notre organisation. Tout au plus pourrions-nous noter, au passage, la notoriété du site, dès lors qu'il est manifestement consulté et lu par des personnes, qui sont de fait, porteuses d'une idéologie que nous combattons.

Nous pourrions considérer et dire que la citation à comparaître pour injures publiques est sans fondement mais, respectueux de la juridiction saisie, nous ne le dirons pas et nous laisserons la justice œuvrer.

Par contre, nous nous permettrons de dire, d'assumer et même de revendiquer l'article publié sur le site internet de l'UFSE CGT, indiquant notamment que la Cour nationale du droit d'asile – CNDA – a prononcé dans plusieurs procédures la récusation de M. Jean-Marie Argoud, rapporteur public au tribunal administratif de Marseille, et président vacataire de formation de jugement à la CNDA depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprime publiquement sont incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge d'asile.

Indépendamment même de cette affaire, l'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT réaffirme son engagement plein et entier contre l'extrême-droite et les idées détestables portées par ce courant.

L'UFSE CGT s'inscrit dans les batailles en cours contre la loi « asile et immigration », les attaques portées contre le droit du sol, pour des services publics et une Fonction publique fondés sur les principes d'égalité de traitement, de responsabilité, d'indépendance.

L'UFSE CGT se mobilisera pour que la véracité des faits ne soit pas contestée et que justice soit rendue à Céline Verzeletti.

Montreuil, le 19 février 2024

Contact : Delecourt Christophe – 07 86 95 60 92